## **COURSE CROISIERE DES PORTS VENDEENS 2014**

## AVENANT N°1 à l'AVIS DE COURSE

Le paragraphe 6: JAUGE ET CONTROLE ARMEMENT ET SECURITE est modifié comme suit:

Des opérations préalables de jauge et de contrôle armement et sécurité (armement en « zone hauturière » à plus de 6 milles d'un abri) pourront se dérouler **le vendredi 4 juillet de 14h00 à 18h00 au Port de l'Herbaudière**. Les bateaux déclarés non conformes, lors du contrôle de jauge, pourront être amenés à ne pas prendre le départ.

Le 2 juin 2014

Bernard CHRETIEN Président CCPV

BU